

PLAN LOCAL D'URBANISME

Ouest am
L'intelligence collective au service des territoires

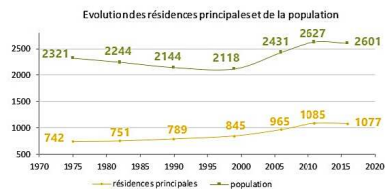
Périmètre de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis :



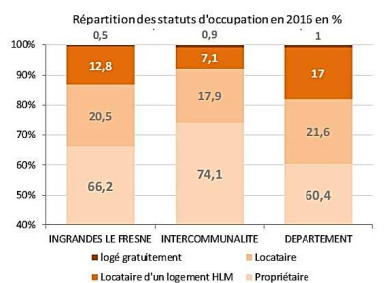
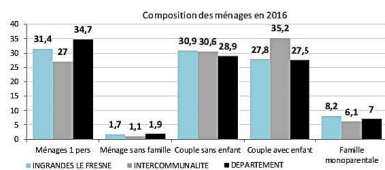
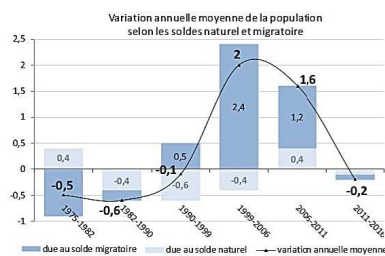
QUEL CONTEXTE SUPRA-COMMUNAL ?

Ingrandes-Le Fresne fait partie de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis, dont le Programme Local de l'Habitat (PLH) a été approuvé en 2014. Le SCOT de la COMPA sera prochainement révisé et intégrera la totalité du territoire de la commune nouvelle dans la construction du projet intercommunal.

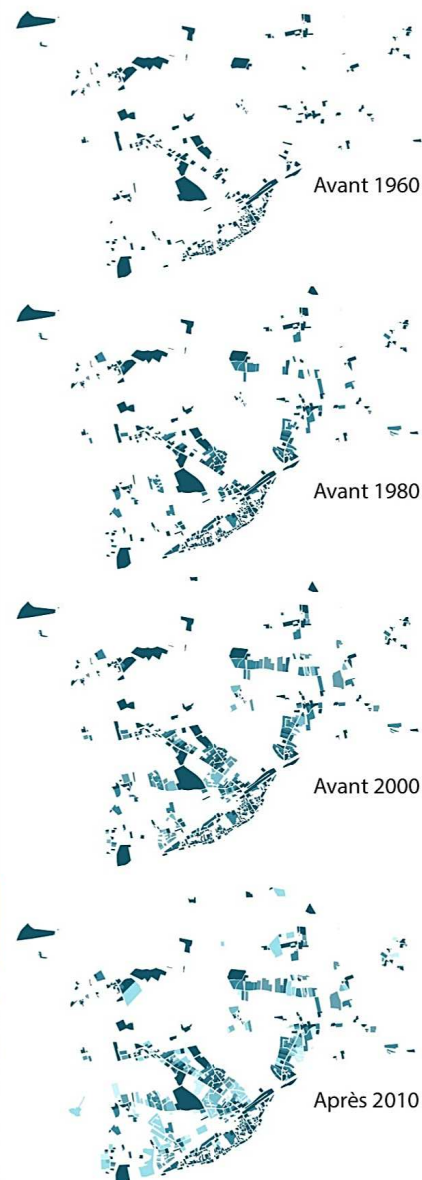
INGRANDES-LE FRESNE, EN QUELQUES CHIFFRES, C'EST :



2 601 habitants en 2016,
0,7% de croissance annuelle moyenne entre 2006 et 2016,
17 habitants supplémentaires en moyenne par an entre 2006 et 2016,
2,3 personnes par ménage en moyenne en 2016,
28% des ménages sont des couples avec enfants sur la commune,
35% de la population a moins de 30 ans,
1 414 logements dont 76% de résidences principales,
89% des logements sont des maisons (10% d'appartements),
15% de logements vacants au sein du parc global,
32% des ménages se sont installés il y a moins de 5 ans,
48% des ménages sont installés depuis plus de 10 ans,
33% de locataires dont près de 13% de locataires sociaux,
11% des résidences principales ont été construites après 2006,
10 logements construits par an en moyenne entre 2007 et 2016,
1 038 actifs ayant un emploi et résidant sur le territoire,
192 entreprises sur le territoire,
93% des entreprises comptent moins de 10 salariés,
78% des actifs travaillent en dehors de la commune,
18 exploitants agricoles et viticoles sur le territoire,
137,5 hectares d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC).



Evolution de la tâche urbaine du bourg :



ENJEUX

- Attirer de nouvelles populations sur le territoire et notamment des couples avec enfants afin de garantir une utilisation optimale des infrastructures communales ;
- Diversifier le parc de logements pour répondre aux besoins des actuels et futurs habitants ;
- Mettre en place des actions pour le réinvestissement du bâti vacant ;
- Permettre le développement économique du territoire par l'accueil de nouvelles entreprises artisanales notamment dans les zones d'activités du territoire ;
- Protéger l'offre commerciale de proximité ;
- Renforcer le dynamisme touristique de la commune (hébergements, circuits de randonnée...) ;
- Pérenniser l'activité agricole et viticole (espaces dédiés, prise en compte des périmètres AOC...) ;
- Conserver un bon niveau d'équipement, réparti sur le territoire.

Ingrandes - Le Fresne
sur Loire